

RÈGLEMENTS

Comité d'action des membres raciaux visibles

Alliance de la Fonction publique du Canada

1. Nom

Le comité s'appelle Comité d'action des membres raciaux visibles et porte l'acronyme CAMRV. Il fait partie des comités d'équité de la région de la capitale nationale (RCN) de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC).

2. Mandat

Le CAMRV a pour mandat de protéger, de maintenir et de promouvoir les intérêts des membres raciaux visibles de l'AFPC dans la région de la capitale nationale. Il accomplit ce mandat de concert avec les membres d'autres groupes désignés qui visent à éliminer le harcèlement, la discrimination et le racisme en vue d'assurer l'égalité des droits.

3. Effectif

3.1 Font partie du CAMRV des personnes racialisées qui sont membres en règle de l'AFPC-RCN.

3.2 Membres votants

Les membres en règle qui assistent aux réunions du CAMRV ont le droit de vote.

3.3 Pour pouvoir présenter leur candidature à une charge électorale, les membres doivent assister à six (6) réunions ordinaires sur douze (12) au cours d'une année.

4. Comité exécutif

1. Siègent au Comité exécutif :

une coprésidente et un coprésident, pour assurer l'équilibre des sexes;

une ou un VP-communication;

Secrétariat

Trésorerie

La coprésidente et le coprésident antérieurs

2. Les membres du Comité exécutif sont élus par les membres ayant droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle du CAMRV.
3. Les membres du Comité exécutif sont élus pour un mandat d'un (1) an.
4. Seuls les membres en règle peuvent être élus au Comité exécutif.
5. Lorsqu'un membre du Comité exécutif quitte son poste avant la fin de son mandat, le Comité exécutif désigne une remplaçante ou un remplaçant temporaire.

Si un membre du Comité exécutif est absent à trois (3) réunions consécutives, le Comité exécutif se réserve le droit de le suspendre de ses fonctions à moins que le membre ne présente une raison valable pour justifier son absence.

5. FONCTIONS DES DIRIGEANTS

Coprésidence

Les coprésidents sont chargés de la conduite des réunions. Durant leur mandat, ces personnes animent toutes les réunions et veillent à ce que les questions d'importance soient rapidement communiquées aux membres du CAMRV.

Il incombe aux coprésidents de préparer l'ordre du jour et de solliciter l'apport des membres à l'établissement de l'ordre du jour au moins trois (3) jours avant la réunion. Pour maximiser la participation des membres aux réunions, les coprésidents doivent leur communiquer les dates aussi longtemps d'avance que possible.

Les coprésidents rendent compte au Comité exécutif des activités qu'ils ont entreprises dans le cadre de leurs fonctions.

Les coprésidents assurent la liaison avec le bureau de direction de la RCN et soumettent un rapport sur les activités du CAMRV lors des réunions du Conseil de la région de la capitale nationale.

Les coprésidents veillent au respect des Statuts et Règlements de l'AFPC et du CRCN et des règlements du CAMRV.

Les coprésidents supervisent le travail de tous les dirigeants du CAMRV et sont membres d'office de tous ses sous-comités.

VP-Communication

Si les coprésidents ne sont pas disponibles, la ou le VP-Communication assume la présidence du CAMRV.

Secrétariat

La ou le secrétaire assume toutes les fonctions administratives non financières du CAMRV, notamment la rédaction et la distribution du procès-verbal des réunions ordinaires et extraordinaires.

Cette personne est aussi chargée de l'organisation des réunions, de concert avec les responsables, et du classement approprié des dossiers et de la correspondance du CAMRV.

Trésorerie

La trésorerie est responsable des finances du CAMRV : présentation d'un rapport financier à chaque réunion; préparation d'un rapport financier annuel et présentation au Comité; et préparation d'un budget annuel aux fins d'approbation par le CAMRV et le CRCN.

Tous les trois mois, la trésorière ou le trésorier rencontre l'adjointe ou l'adjoint du ou de la VPER pour procéder à la vérification des dépenses et des soldes du compte du CAMRV.

6. Réunions et assemblées générales

1. Le Comité exécutif se réunit une fois par mois, deux semaines avant la réunion mensuelle du CAMRV.
2. Trois jours avant la tenue de la réunion mensuelle du CAMRV, la ou le secrétaire distribue à tous les membres du CAMRV l'ordre du jour et le procès-verbal de la réunion précédente.
3. Le quorum aux réunions du Comité exécutif est constitué d'au moins 50 % des dirigeants, dont un des coprésidents.
4. Le quorum aux réunions du CAMRV est constitué d'au moins cinq (5) membres du Comité et d'un coprésident ou d'un autre membre du Comité exécutif.
5. L'assemblée générale annuelle a pour objet le dépôt des rapports d'activités des membres du Comité exécutif, la tenue d'élections pour pourvoir les postes du Comité exécutif et l'examen des états financiers du CAMRV.
6. Les membres du CAMRV reçoivent un avis écrit de convocation à l'assemblée générale annuelle au moins trente (30) jours avant la tenue d'une telle assemblée.

7. Finances

1. Le Comité exécutif, en tout ou en partie, ne peut engager des dépenses supérieures à 200 \$ sans le consentement de la majorité des membres du CAMRV obtenu par un vote tenu à une réunion mensuelle ou par courriel.
2. Le paiement de toutes les dépenses doit être autorisé par deux des quatre membres du Comité exécutif.

8. Formation de l'AFPC

1. Tous les membres du Comité exécutif doivent suivre dès que possible la formation syndicale de base offerte par l'AFPC et toute autre formation relative aux questions d'équité.

9. Conférencières et conférenciers

1. Le Comité exécutif exige un préavis d'au moins deux semaines avant d'inviter un conférencier ou une conférencière.

10. Modifications aux règlements

1. Toute modification aux règlements du CAMRV est adoptée à la suite d'un vote tenu pendant une assemblée générale lorsque 75 % des membres présents ayant droit de vote y sont favorables. Les membres doivent être avisés des changements proposés au moins 30 jours à l'avance.

Renseignements :

Pour tout renseignement sur les règlements du Comité, veuillez communiquer avec :

Carl Laguerre	Coprésident, CAMRV	819-934-1650
		carllaguerre1@gmail.com

Zelma Buckley	Coprésidente, CAMRV	613-945-6697
		zbuckley@rogers.com